

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 13 mars 2025

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **13 mars 2025** au siège du **SMICTOM Nord Alsace à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 6 mars 2025.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeney.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen, avec procuration de vote à M. Giraud.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains, avec procuration de vote à M. Walter.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten, avec procuration de vote à M. Philipps.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 12 décembre 2024
2. Contrat emballages et papiers 2025 -2029
3. Convention de reprise des panneaux photovoltaïques
4. Gestion des sinistres en déchèterie
5. Promotion du compostage individuel
6. Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2024
7. Affectation des résultats
8. Budget primitif 2025
9. Fixation du tableau des effectifs 2025
10. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 12 décembre 2024

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

2. Contrat emballages et papiers 2025 -2029

Le Président expose :

Dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie aux Producteurs) relative aux emballages ménagers et papiers graphiques, le contrat liant le SMICTOM Nord Alsace à l'éco-organisme CITEO est arrivé à échéance le 31/12/2024.

CITEO a été réagréé par arrêté ministériel pour permettre à ses adhérents metteurs en marché de s'acquitter de leurs obligations légales et réglementaires en matière de déchets issus des emballages ménagers et d'imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Le SMICTOM Nord Alsace est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques. Le syndicat met en place et développe, pour les besoins du service public, sur tout son territoire, la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers en vue de leur recyclage. Le SMICTOM Nord Alsace et l'Eco-organisme s'engagent à collaborer en s'inscrivant dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts au bénéfice de l'atteinte des enjeux communs de la Filière REP EMPG (emballages ménagers et papiers graphiques).

L'Eco-organisme et le SMICTOM souscrivent ce contrat type unique pour la collecte sélective afin de mettre en œuvre les missions, définir les conditions et atteindre les objectifs des éco-organismes de la Filière des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMPG), notamment l'accompagnement technique et financier.

Le contrat a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et le syndicat dans le cadre de la mise en œuvre de la REP EMPG. Il fixe d'une part les modalités du soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider le syndicat à contribuer à l'atteinte des objectifs et d'autre part les modalités de pourvoi assuré par l'Eco-organisme pour la gestion des flux développement et des refus de tri issus des centres de tri dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le contrat prévu sur la période 2025 -2029 porte sur l'ensemble des matériaux d'emballages ménagers (acier, aluminium, papiers, cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

M. Gruny explique que les conditions d'aides du contrat sont similaires au précédent avec notamment une partie basée sur les tonnages d'emballages collectés par le SMICTOM.

Le montant annuel des aides CITEO est estimé à plus d'un million d'euros.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le contrat-type CITEO

Voix pour = 15

Voix contre = 0

3. Convention de reprise des panneaux photovoltaïques

Le Président expose :

De nombreux panneaux photovoltaïques en fin de vie sont déposés régulièrement en déchèterie. La société SOREN constituée à l'initiative d'un groupe de producteurs de panneaux a pour objet la création et la gestion de systèmes visant à coordonner et à organiser l'enlèvement et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés.

Afin de permettre un exutoire de revalorisation pour les flux de panneaux photovoltaïques usagés déposés en déchèterie, il y aurait lieu de contractualiser avec la société SOREN.

M. Richert souhaiterait connaître la durée du contrat.

M. Gruny indique qu'il y a un préavis de deux mois pour rompre le contrat.

M. Walter demande s'il s'agit de panneaux issus de professionnels ou de particuliers.

M. Gruny indique que l'acceptation pourra se faire aussi bien pour les particuliers que les professionnels mais que les professionnels ont déjà leurs exutoires pour ce type de déchets.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le contrat auprès de la société SOREN.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

4. Gestion des sinistres en déchèterie

Le Président expose :

Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets rencontrent actuellement des difficultés pour s'assurer en cas d'incident, d'accident ou de dégradations pouvant survenir dans leurs déchèteries en lien avec un tiers. Le SMICTOM Nord Alsace n'échappe pas non plus à cette problématique.

A titre d'exemple, concernant l'assurance du SMICTOM Nord Alsace, la franchise en cas de sinistre a augmenté de 600 % en l'espace de 3 ans.

Il est proposé au Comité Directeur qu'en cas de sinistre dont le SMICTOM en serait responsable de prendre en charge directement les frais relatifs aux réparations ou dégradations dont les montants seraient inférieurs au montant de la franchise.

M. Richert estime qu'il vaudrait même payer des sinistres au-delà de la franchise afin de réduire la sinistralité et réduire les coûts d'assurance.

M. Gruny indique qu'il s'agira certainement de la dernière année pour laquelle les déchèteries du SMICTOM seront assurées. L'assureur actuel a fait part de son intention de ne plus faire d'offre pour 2026.

Les élus du SMICTOM évoque la possibilité de rechercher d'autres assureurs ou de procéder à un groupement de commande.

M. Gruny indique que la situation est générale que certains de ses homologues ne sont plus assurés depuis deux ans maintenant. Il évoque la nécessité de devoir provisionner dans le futur à cet effet.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'autoriser le SMICTOM Nord Alsace à procéder au règlement de factures liées aux dépenses sur les biens d'un tiers en cas de montant inférieur à celui de la franchise de l'assureur.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

5. Promotion du compostage individuel

Le Président expose :

Dans le cadre du déploiement de son programme local de prévention des déchets, le SMICTOM Nord Alsace soutient et organise des opérations de promotion du compostage domestique.

A compter de l'année 2025, des formations au compostage individuel seront dispensées sur l'ensemble du territoire. Il est proposé de faire bénéficier les usagers ayant suivi cette formation d'un tarif préférentiel de 20 € pour l'acquisition d'un composteur, dans la limite d'un composteur par foyer.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- de permettre l'acquisition de composteur individuel au tarif de 20 € pour les usagers des CC de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains ayant assisté à la formation sur le compostage dispensée par le SMICTOM Nord Alsace,
- de permettre l'acquisition de composteur individuel au tarif de 20 € pour les usagers des CC Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt et Pays de Wissembourg ayant assisté à la formation sur le compostage dispensée par le SMICTOM Nord Alsace (soit une aide complémentaire (uniquement en cas du suivi de la formation) de 10 € par composteur se rajoutant à la subvention déjà en place versée par le SMICTOM aux communautés de communes lors de vente de composteurs).

Voix pour = 15

Voix contre = 0

6. Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2024

Le Président expose :

Le SMICTOM Nord Alsace a décidé d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) par délibération en date du 12 septembre 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président précise à l'assemblée délibérante que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels Comptes Administratifs et Comptes de Gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- ⇒ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,
- ⇒ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière de la collectivité,
- ⇒ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel),
- ⇒ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 795 503,40	13 613 340,28	19 408 843,68	
	Recettes réalisées (1)	B	1 872 504,16	17 658 204,89	19 530 709,05	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 199 537,67	20 202 009,00	25 401 546,67	
	Dépenses réalisées (1)	E	3 384 027,03	13 667 794,05	17 051 821,08	
	Restes à réaliser	F	1 107 299,22	0,00	1 107 299,22	
	Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	-1 511 522,87	3 990 410,84	2 478 887,97	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-595 965,73	6 588 668,72	5 992 702,99	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 107 488,60	10 579 079,56	8 471 590,96	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 107 299,22	0,00	-1 107 299,22	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 214 787,82	10 579 079,56	7 364 291,74	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

2025/2029

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 080,00	31 080,00	75,66	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 257 457,67	2 652 446,80	62,30	1 107 299,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 498 537,67	2 683 526,80	59,66	1 107 299,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	701 000,00	700 500,23	99,93	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	701 000,00	700 500,23	99,93	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 199 537,67	3 384 027,03	65,08	1 107 299,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	5 199 537,67	3 384 027,03	65,08	1 107 299,22
001	Solde d'exécution négatif reporté	595 965,73			
	Total des dépenses de la section d'investissement	5 795 503,40	3 384 027,03		1 107 299,22

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 - RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

2025/130



II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + BAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	15 084,22	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 310 814,40	1 409 590,30	7,54	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	107,54	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 510 814,40	1 424 674,52	94,30	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 784 689,00			
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00	447 829,64	89,57	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement					
		4 284 689,00	447 829,64	10,45	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice					
		5 795 503,40	1 872 504,16	32,31	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté					
		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement					
		5 795 503,40	1 872 504,16		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) DI 040 = RF 042
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) DI 041 = RI 041
(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

2025/231

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR-N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	12 874 420,00	10 949 110,30	0,00	10 949 110,30	85,05	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 300 000,00	2 089 132,31	0,00	2 089 132,31	90,83	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	619 900,00	117 841,12	0,00	117 841,12	19,01	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 794 320,00	13 158 083,73	0,00	13 158 083,73	83,30	0,00
66	Charges financières	110 000,00	57 940,90	0,00	57 940,90	52,67	0,00
67	Charges spécifiques	12 000,00	5 880,90	0,00	5 880,90	49,01	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00	58,88	0,00	58,88	5,89	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		15 917 320,00	13 219 964,41	0,00	13 219 964,41	83,05	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 784 689,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	500 000,00	447 829,64	0,00	447 829,64	89,57	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		4 284 689,00	447 829,64	0,00	447 829,64	10,45	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		20 202 009,00	13 667 794,05	0,00	13 667 794,05	67,66	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		20 202 009,00	13 667 794,05	0,00	13 667 794,05		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

2025/132

II - EXECUTION BUDGETAIRE						II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	20 000,00	54 393,49	0,00	54 393,49	271,97	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 193 193,28	10 662 143,45	0,00	10 662 143,45	148,23	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 367 147,00	6 781 339,87	0,00	6 781 339,87	106,51	0,00
75	Autres produits de gestion courante	33 000,00	83 093,60	0,00	83 093,60	251,80	0,00
Total des recettes de gestion des services		13 613 340,28	17 580 970,41	0,00	17 580 970,41	129,15	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	77 234,48	0,00	77 234,48	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		13 613 340,28	17 658 204,89	0,00	17 658 204,89	129,71	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		13 613 340,28	17 658 204,89	0,00	17 658 204,89	129,71	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	6 588 668,72					
Total des recettes de la section de fonctionnement		20 202 009,00	17 658 204,89	0,00	17 658 204,89		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

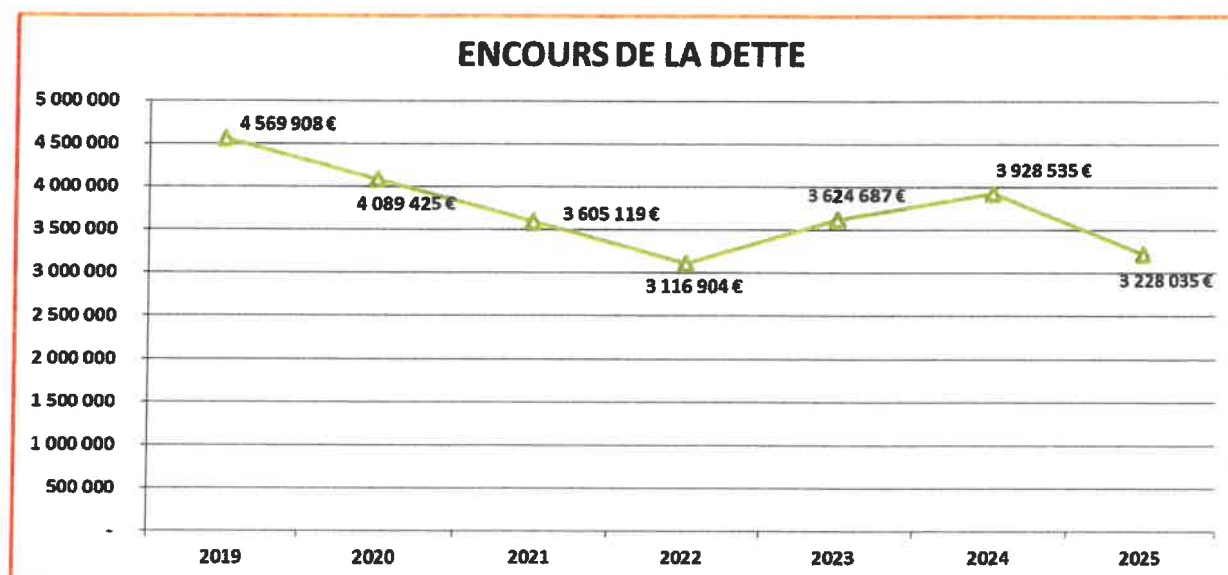
(3) RF 042 = DI 040

II- INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

II.1. L'EPARGNE

	2020	2021	2022	2023	2024
EG Epargne de Gestion (Recettes de Fonct - (Dépenses Fonct-Intérêts d'emprunt))	2 282 160 €	2 576 976 €	1 087 211 €	597 780 €	4 380 300 €
EB Epargne Brute (Recettes de Fonct - Dépenses Réelles de Fonct)	2 346 001 €	2 633 993 €	1 137 310 €	660 445 €	4 438 240 €
Taux Epargne Brute (EB/Recettes Réelles de Fonct)	18,45 %	20,22 %	8,69 %	4,91 %	25,13 %
EN Epargne Nette (EB - Capital emprunt et avances à rembourser)	1 861 696 €	2 145 777 €	645 093 €	- 35 866 €	3 737 740 €

II.2. LA DETTE



Le Président quitte la salle et laisse M. Claude Philipps 1^{er} Vice-Président poursuivre la séance.

III. RESULTATS DE L'EXECUTION 2024

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2024 présente un excédent de 2 478 887,97 € composé d'un excédent de fonctionnement de 3 990 410,84 € et d'un déficit d'investissement de 1 511 522,87 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	17 658 204,89 €	1 872 504,16 €	19 530 709,05 €
Dépenses de l'exercice	13 667 794,05 €	3 384 027,03 €	17 051 821,08 €
Résultat d'exécution	3 990 410,84 €	- 1 511 522,87 €	2 478 887,97 €

III.1. RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT GLOBAL

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Solde d'exécution	3 990 410,84 €	- 1 511 522,87 €	2 478 887,97 €
Résultat reporté 2024	6 588 668,72 €	- 595 965,73 €	5 992 702,99 €
RAR 2024		- 1 107 299,22 €	- 1 107 299,22 €
Résultat de clôture	10 579 079,56 €	- 3 214 787,82 €	7 364 291,74 €

Le Comité Directeur,

sur proposition du 1^{er} Vice-Président,

décide à l'unanimité des membres présents:

- d'adopter le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 comme développé supra.

Voix pour = 14

Voix contre = 0

Le Président M. Giraud ne prend pas part au vote.

Monsieur Giraud rejoint la séance.

III.2. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT (=1068 N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	OPERATIONS ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-595 965,73		-1 511 522,87	1 107 299,22		-3 214 787,82
FONCT	7 749 483,12	1 160 814,40	3 990 410,84			10 579 079,56

7. Affectation des résultats**Le Président expose :**

Au vu des résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	10 579 079,56
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 214 787,82
001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	-2 107 488,60
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 364 291,74
Total affecté au c/ 1068 : TITRE	3 214 787,82
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voix pour = 15

Voix contre = 0

8. Budget primitif 2025

A l'instar de l'ensemble de toutes les collectivités, le SMICTOM Nord Alsace fait face depuis quelques années à certaines augmentations non maîtrisées dues notamment à l'inflation (gasoil, électricité...) mais également connues (augmentation de la TGAP de 24 €/tonne en 2019 à 65 €/tonne en 2025).

Beaucoup d'incertitudes concernant également les recettes (hors participations des communautés de communes et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) car le cours de reprise des matériaux recyclables fluctue à la hausse comme à la baisse et la visibilité ne se fait qu'à court terme.

En parallèle, le SMICTOM Nord Alsace se doit de réaliser un programme pluriannuel d'investissement pour permettre d'offrir aux usagers des outils et services de qualités (création ou agrandissement des déchèteries de Betschdorf, Soultz-Sous-Forêts et Woerth) mais également se conformer aux contraintes réglementaires et s'assurer des ressources financières non négligeables (extension de l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach).

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Le budget 2025 prévoit un plan d'investissement de 4 526 410 €, celui-ci sera en légère diminution par rapport au BP 2024 où celui-ci était de 4 634 689 €.

Les principaux projets d'investissement proposés au Budget Primitif 2025 sont :

- les travaux des déchèteries : 1 965 000 €,
- l'acquisition ou le renouvellement de matériels : 492 906 €,
- la maîtrise d'œuvre et la VRD du futur réseau d'injection GRDF pour le projet de méthanisation : 200 000 €,
- les travaux au siège du SMICTOM : 170 000 €,

Les dépenses d'investissement sont financées par le FCTVA et l'autofinancement attendu.

		2024	2025
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 419 689 €	4 526 410 €
CH20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 000 €	10 000 €
2051	Autres immos incorporelles	10 000 €	10 000 €
CH21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 508 689 €	3 391 410 €
21351	Travaux	3 045 300 €	2 741 600 €
	TRAVAUX ISDND	2 114 000 €	486 600 €
	TRAVAUX BIODECHETS	- €	120 000 €
	TRAVAUX DECHETERIES	806 300 €	1 965 000 €
	TRAVAUX SIEGE	125 000 €	170 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	85 200 €	- €
21838	Matériel de bureau et informatique	20 000 €	20 000 €
21848	Mobilier	10 000 €	10 000 €
2188	Autres immobilisations (mat. déch. + conteneurs divers)	348 189 €	619 810 €
CH016 - EMPRUNT DETTE		701 000 €	705 000 €
CH023 - IMMOS EN COURS (Avances forf.)		200 000 €	420 000 €

M. Walter souhaiterait savoir à quoi correspond les travaux de 120 000 € pour les biodéchets.

M. Giraud explique qu'il s'agit d'un montant mis au budget pour le déploiement éventuel de distributeurs de sacs kraft si les pistes actuelles auprès de fournisseurs devaient se concrétiser à des coûts raisonnables.

M. Peter souhaiterait savoir si la demande de sacs Kraft est importante.

M. Gruny explique que près de 2 500 foyers ont fait la demande de sacs lors de la première opération de réassort sur un total de 42 000 foyers. Il informe également qu'actuellement un peu moins de 1 000 foyers sont inscrits pour l'opération de réassort qui sera menée fin mars-début avril.

M. Isel souhaiterait savoir à quel stade en sont les travaux de la déchèterie de Woerth en précisant que les terrains ont été achetés il y a près de 10 ans.

M. Strappazon s'interroge sur la possibilité de réaliser les travaux de deux déchèteries en même temps.

M. Giraud indique que le phasage qui était convenu et prévu depuis le début était de faire Betschdorf ensuite Soultz S/Forêts puis Woerth.

Il indique que les études ont déjà été réalisées pour le site de Soultz S/Forêts tout comme la maîtrise d'œuvre qui est déjà attribuée afin de pouvoir enchaîner dès la fin des travaux sur Betschdorf.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissement comprennent le FCTVA.

Le FCTVA

	2023	2024	2025
FCTVA	150 000 €	150 000 €	300 000 €

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État de la TVA acquittée sur les investissements, sur la base d'un taux forfaitaire (16,404 %).

Pour le calcul, des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) durant la dernière année (hors achats de terrains), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

L'Emprunt

	2023	2024	2025
Emprunt	1 000 000 €	0 €	0 €

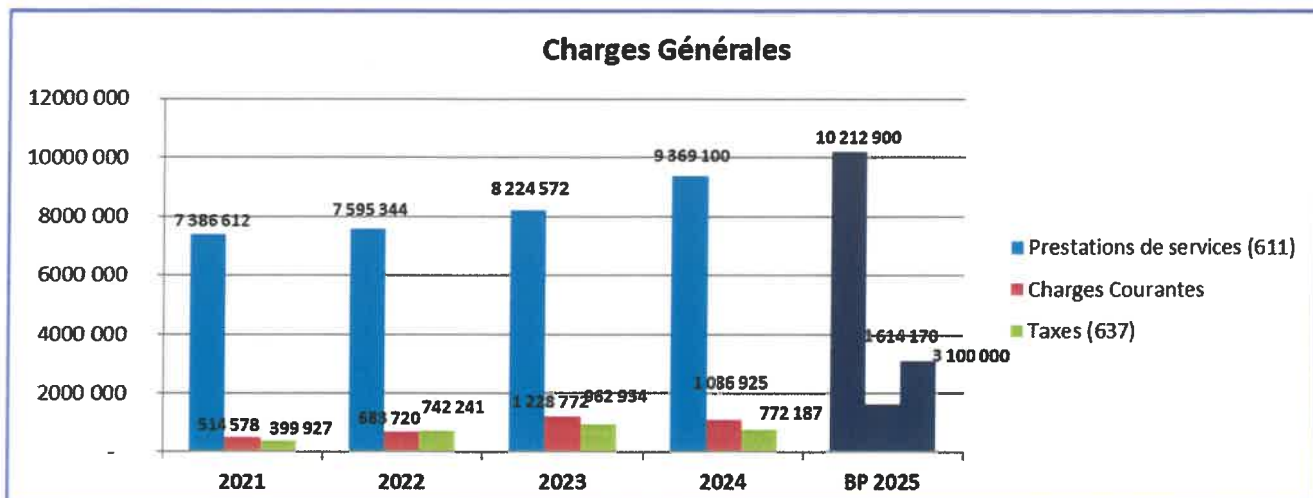
3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges générales - Ch. 011

Les charges augmentent régulièrement en ce qui concerne le 011 (charges à caractère général) de manière plus rapide que les produits.

Dans le 011, les prestations de service (611) représentent 68,42 % des dépenses réelles.

Les charges de dépenses courantes (classe 6 - articles 60611 à 6355) sont de 1 614 170 €, soit 10,81 %.



L'enveloppe totale du 611 pour 2025 est estimée à 10 212 900 € (à noter que l'on compare un BP (2025) à des CA).

Certaines dépenses importantes et supplémentaires par rapport à 2024 sont à prévoir :

- Le renforcement du maillage des abri-bacs (55 sites supplémentaires depuis le déploiement initial) (+115 000 €)
- La mise en place de la collecte des biodéchets en C1 sur l'année complète pour les abri-bacs et les professionnels (+250 000 €)
- Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères (+ 250 000 €)
- Le renouvellement du marché d'exploitation de l'ISDND (+ 100 000 €)
- Le « succès » de l'opération de collecte des pneus (+ 45 000 €)

A noter également, la révision des prix au 1^{er} janvier 2025 des marchés de la majorité des prestations de service.

En parallèle, il convient également de noter que certains postes de dépenses seront en baisse de façon significative par rapport à 2024 :

- L'incinération des ordures ménagères découlant d'une baisse des tonnages collectés (-250 000 €)
- Le traitement des refus de tri désormais envoyés à l'ISDND (- 67 500 €)
- La distribution des kits biodéchets (- 345 554 €)
- Les honoraires et frais d'avocats (- 140 000 €)

M. Peter souhaiterait connaître la raison de l'augmentation de la collecte des biodéchets entre 2024 et 2025. M. Gruny explique que le budget 2024 intégrait une collecte des biodéchets 1 fois par semaine en période hivernale et deux fois par semaine en été. Cette collecte est finalement passée à deux fois par semaine sur l'année entière pour absorber l'ensemble des flux de biodéchets produits.

Le montant global du 011 pour l'année 2025 est évalué à 14 927 070 €, soit une augmentation de 2 052 650 € par rapport à 2024.

Cette augmentation trouve principalement son explication dans l'augmentation du montant de la TGAP qu'il conviendra de verser au titre des tonnages DAE collectés en 2024 (près de 42 000 tonnes) pour un montant de près de 3 100 000 € (+ 1 750 000 € par rapport à 2024).

Les charges de personnel - Ch. 012

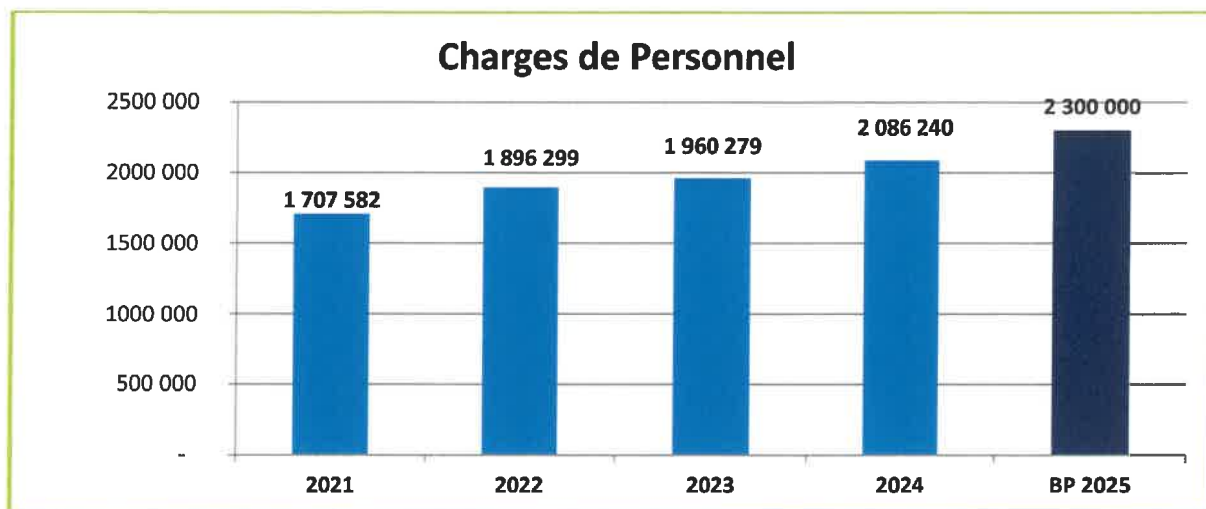
L'augmentation des dépenses du personnel depuis 2015 s'explique notamment par :

- l'application des directives nationales aux collectivités en matière d'emploi et de carrière,

- l'augmentation des cotisations retraite,
- la création de nouvelles filières impactant la fréquentation des déchèteries, l'obligation d'avoir trois agents minimum sur certaines déchèteries, l'accueil des professionnels depuis 2019.

A noter qu'avec un taux d'emploi de 8,70 % de travailleurs handicapés, le SMICTOM est en conformité avec la réglementation (minimum 6 %).

En 2024, 2 300 000 € étaient prévus pour les charges de personnel au budget primitif. La réalisation effective sera de l'ordre de 2 086 240 €, ce qui représente 49,67 €/foyer.



En 2025 la masse salariale considérée sera du même montant que celle prévue à l'exercice 2024 soit 2 300 000 €.

Cette masse englobe une éventuelle augmentation du point d'indice.

D'autre part, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines, notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou la suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- d'anticiper les départs et les besoins.

Les dépenses de personnel représentent 12,90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges

	2024	2025
CH65 - Charges de gestion courante	619 900 €	619 900 €

Les charges de gestion courante comprennent les cotisations et indemnités des élus, les formations d'élus, ainsi que les subventions aux communes, communautés de communes et associations.

Pour 2025, un montant identique à celui de 2024 est retenu.

	2024	2025
CH66 - Charges financières	110 000€	110 000 €

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et autres charges (indemnités de remboursement anticipé d'emprunt et réaménagement d'emprunt).

Pour 2025, un montant identique à celui de 2024 est retenu.

	2024	2025
CH67 - Charges exceptionnelles	12 000 €	30 000 €

Les charges exceptionnelles comprennent uniquement les titres annulés sur exercice antérieur.

Pour 2025, un montant supérieur à celui de 2024 est retenu.

	2024	2025
CH68 - Dotations aux provisions	1 000 €	701 000 €

Mise en place d'une provision pour risques et charges de fonctionnement (post-exploitation de l'ISDND) ainsi qu'une provision dans le cadre du contentieux opposant le SMICTOM au service des douanes dans le cadre de la gestion de l'ISDND.

M. Giraud explique qu'une reprise possible de la dotation aux provisions pourrait être possible en cas de besoin, il conviendrait dans ce cas de prendre une décision modificative.

4. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les Recettes sont essentiellement issues :

- du produit des participations et de la facturation des usagers qui représentent l'essentiel des ressources du SMICTOM,
- du soutien des différents éco-organismes (CITEO, Ecomaison, EcoDDS, Ecosystème...)

N'ayant pas de fiscalité propre, les autres produits du SMICTOM sont exclusivement ceux provenant des activités annexes :

- des reversements effectués par les différents prestataires travaillant avec le SMICTOM et résultent de la valorisation de certains matériaux, à savoir les métaux, le carton, le verre et les flaconnages plastique,...
- des déchets d'activités économiques (DAE) déposés à l'ISDND,
- de la revente de l'électricité produite à l'ISDND,
- de l'accès des professionnels en déchèteries,
- de la collecte des biodéchets pour les professionnels ou assimilés

✓ LES PARTICIPATIONS

Sur les huit dernières années, l'enveloppe globale des participations a augmenté de 8 % alors que l'inflation était de 18,1% sur cette même période.

Il est prévu de ne pas augmenter la participation des communautés de communes et de maintenir l'enveloppe globale à 9 805 488 € (5 257 147 € de participation pour les CC de l'Outre-Forêt, Sauer-

Pechelbronn et du Pays de Wissembourg et 4 548 341 € refacturés directement par le SMICTOM aux usagers des CC du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'inflation	+ 1.0%	+ 1.8%	+ 1.1%	+ 0.5%	+ 1.6%	+ 5.2%	+ 4.9%	+ 2,0%	+ %
Inflation cumulée	+ 1.0 %	+ 2.8 %	+ 3.9%	+ 4.4%	+ 6.0%	+ 11.2%	+ 16.1%	+ 18,1%	
Variation des participations	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	4 %	

✓ SOUTIEN ECO-ORGANISMES

Le passage au Barème F CITEO ainsi que le versement des aides des différents éco-organismes permettraient d'assurer un soutien annuel attendu d'un montant de 1 100 000 € pour les années à venir.

✓ LA VENTE D'ENERGIE ET DE MATERIAUX

▪ VENTE DE MATERIAUX

Collecte sélective

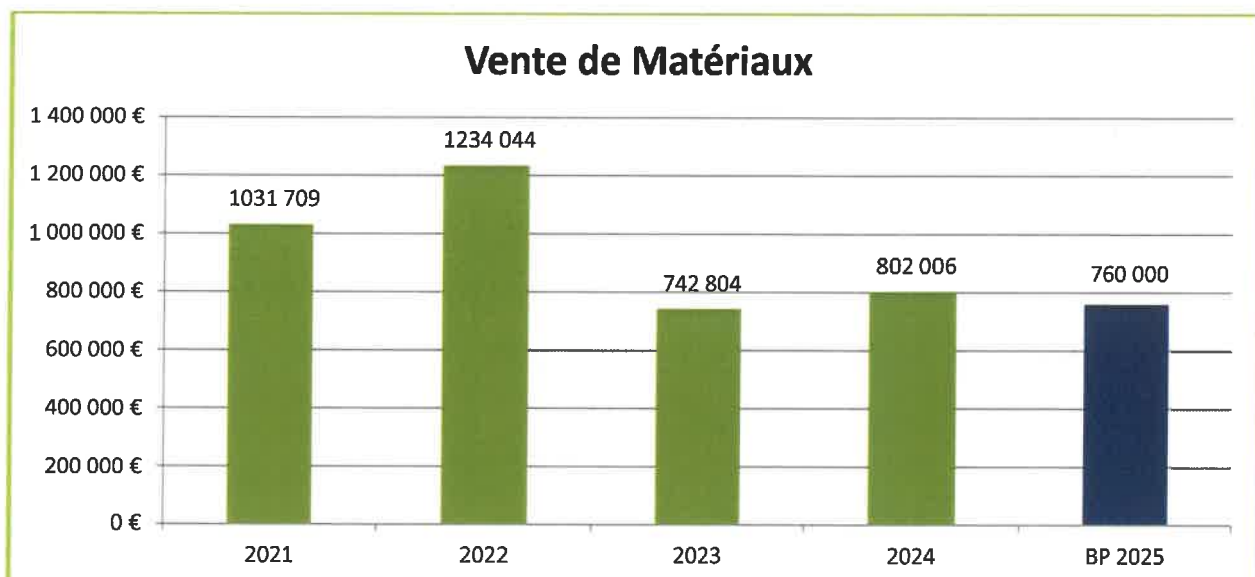
La recette est issue de la vente des produits du bac de tri sélectif au travers des contrats repreneurs du Barème F, à savoir les papiers-cartons, l'aluminium, l'acier, les flacons plastiques, les briques alimentaires.

Déchèteries

La recette est issue en partie de la vente des produits des bennes papiers-cartons au travers des contrats repreneurs du Barème F, ainsi que des autres contrats pour les métaux, les radiographies, l'huile de cuisine, les bennes mobilier et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Verre

La recette est issue de l'apport volontaire dans les communes et dans les déchèteries.



A noter la tendance générale de la baisse du prix de vente des matériaux jusqu'en 2020, une reprise en 2021 et à nouveau une baisse en 2023, les prix ont tendance à se stabiliser depuis. N'ayant aucune visibilité à long terme et une certaine volatilité des prix de reprise, il s'agit de rester prudent quant aux éventuelles recettes à venir.

Cours des principaux matériaux recyclables collectés sur le SMICTOM :

Prix de vente à la tonne	Décembre 2017	Octobre 2019	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023	Octobre 2024
Cartons emballages	102 €	26 €	16 €	100 €	-29 €	- 14 €	18 €
Journaux magazines	65 €	-2 €	- 49 €	5 €	41 €	- 43 €	- 25 €
Acier	94 €	-16 €	11 €	124 €	94 €	85 €	47 €
PEHD	136 €	52 €	- 177 €	90 €	-197 €	- 507 €	28 €
PET clair	277 €	280 €	145 €	405 €	543 €	- 257 €	322 €

▪ VENTE D'ELECTRICITE

L'exploitation de la station de valorisation du biogaz est reprise par le SMICTOM depuis décembre 2019. La revente de l'électricité produite devrait permettre de générer des recettes estimées à 50 000 € pour l'année 2025.

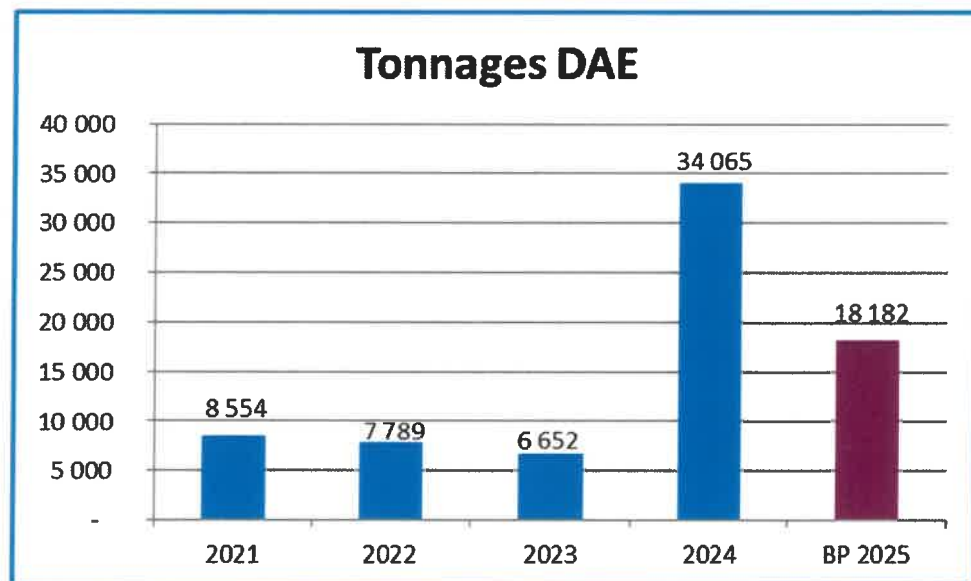
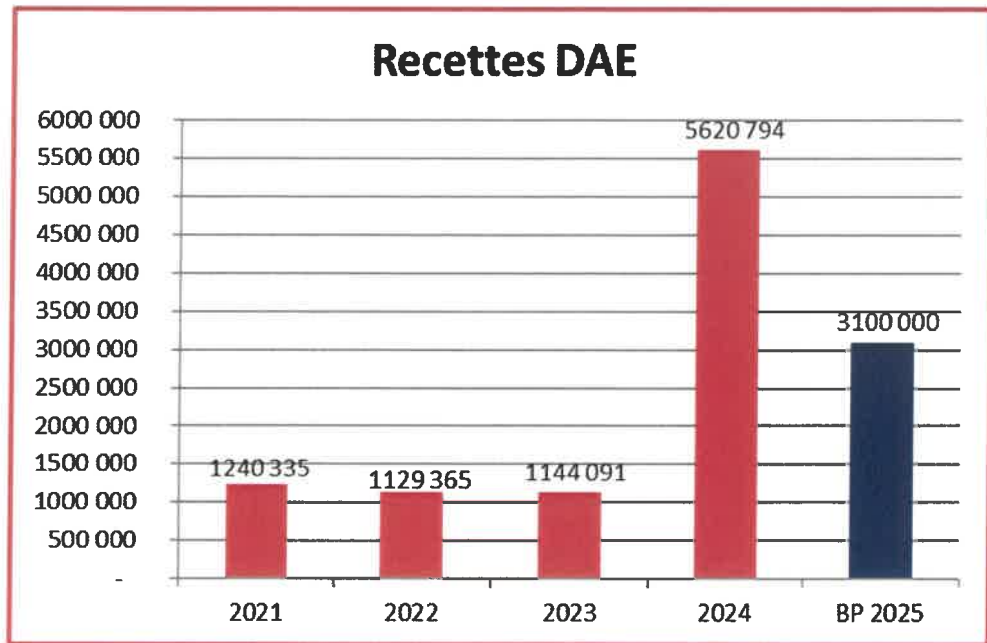
✓ RECETTES PROVENANT DU TRAITEMENT DES DAE

Depuis 2015, le SMICTOM accepte les Déchets d'Activité Economiques (DAE). Ces derniers permettent de réaliser les investissements obligatoires concernant l'ISDND et les déchèteries.

Pour 2025, l'acceptation des DAE est maintenue. Le coût du traitement sera dégressif en fonction des tonnages apportés :

- 174 € la tonne (TGAP de 65 € comprise) pour les apports jusqu'à 1 000 tonnes/an,
- 164 € la tonne (TGAP de 65 € comprise) pour les apports à partir de 1 001 tonnes et jusqu'à 3 000 tonnes/an
- 158 € la tonne (TGAP de 65 € comprise) pour les apports supérieurs à 3 000 tonnes par an.

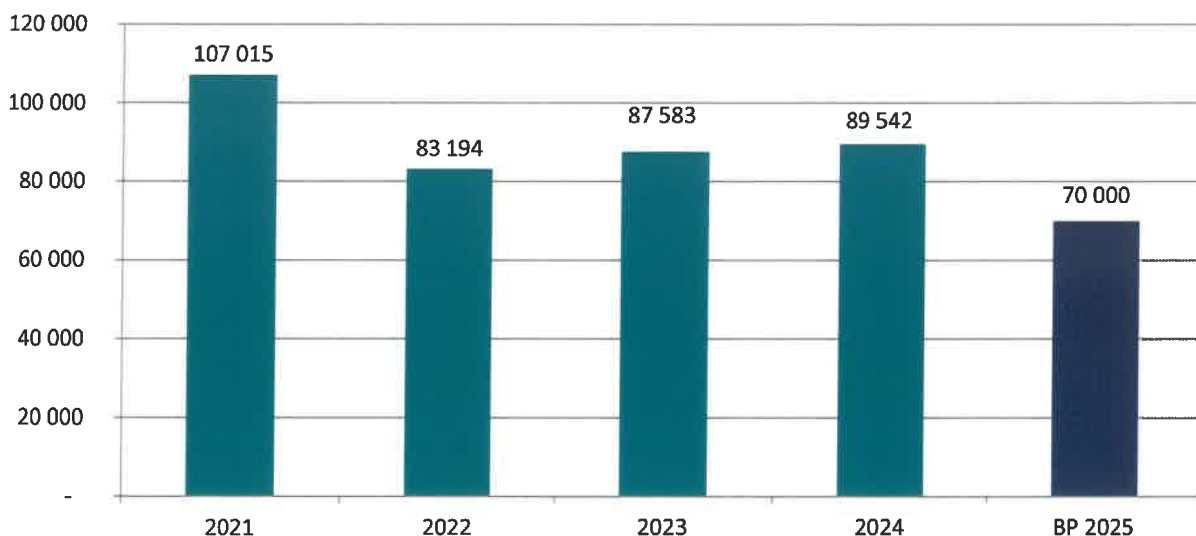
L'extension de l'ISDND avec la création d'un nouveau casier permettra d'accueillir à compter de 2025 de grandes quantités de DAE.



✓ **DECHETERIES - TARIFS PROFESSIONNELS**

Depuis le mois de mai 2019 et la mise en place du contrôle par badge, les professionnels sont uniquement accueillis sur 5 déchèteries avec une tarification par type de déchet déposé. Le montant estimé des recettes pour l'année 2025 est de 70 000 €.

Accès des Professionnels en Déchèterie



LA DETTE

Année	OBJET EMPRUNT	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts	Échéance	Index	Extinction de la dette
2025	Protocole W3 W4	133 333,18	66 666,68	3 051,56	69 718,24	Taux fixe 2,78 %	01/11/2026
	W3 W4 + Déch. Niederbronn	129 629,56	74 074,08	0	74 074,08	Taux fixe 0 %	01/09/2026
	Marché complémentaire	156 250,00	125 000,00	0	125 000,00	Taux fixe 0 %	01/01/2026
	Déchèterie Wissembourg	100 000,00	50 000,00	3 065,25	53 065,25	Taux fixe 2,01 %	01/01/2027
	W5 W6 - 1	346 188,98	66 098,91	7 394,97	73 493,88	Taux fixe 2,30 %	31/12/2029
	W5 W6 - 2	712 473,60	123 216,82	15 331,54	138 548,36	Taux fixe 2,30 %	30/06/2030
	Investissement 2022	1 600 159,25	200 000,00	19 367,50	219 367,50	Taux fixe 1,27 %	30/10/2032
	TOTAL	3 178 034,57	705 056,49	48 210,82	753 267,31		

Au vu des orientations budgétaires arrêtées par le Comité Directeur dans sa séance du 12 décembre 2024,

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 22 614 379,74 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 7 641 197,82 €

Voix pour = 15

Voix contre = 0

9. Fixation du tableau des effectifs 2025

Le Président expose :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Bureau adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Considérant le besoin du SMICTOM Nord Alsace de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25/02/2025,

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents du SMICTOM Nord Alsace comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

TITULAIRES						
GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	EFFECTIF POURVU TITULAIRE	EFFECTIF POURVU NON-TITULAIRE	POSTE VACANT	TNC
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur Général des Services (20-40 000 hab)	A	1	1	0	0	0
Sous-total		1	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif pal 1ère classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint administratif pal 2ème classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint administratif	C	5	5	0	0	0
Sous-total		9	9	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	2	0	1	1	0
Technicien	B	2	0	2	0	0
Adjoint technique pal 2ème classe	C	8	8	0	0	0
Adjoint technique	C	23	23	0	0	0
Sous-total		35	31	3	1	0
FILIERE ANIMATION						
Adjoint animation pal 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Sous-total		1	1	0	0	0
TOTAL		46	42	3	1	0

NON TITULAIRES						
EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE		EFFECTIF POURVU		TNC
Agent Maintenance	C	1		1		0
Agent déchèterie	C	1		1		0
Agent Entretien Espaces Verts - ISDND	C	1		1		0
Agent Entretien Espaces Verts - ISDND	C	1		1		0
TOTAL		4		4		0

- Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget,
- Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

10. Divers

- Méthanisation

Le Président informe que lors d'un prochain Comité Directeur, le projet de méthanisation sera abordé sous tous ses aspects afin de prendre une décision pour réaliser ou non le projet. Il informe les membres du Comité Directeur d'une réunion récente avec la Région et d'une possibilité confirmée de subvention pour le projet à hauteur de 45%.

- ISDND

M. Giraud informe les membres du Comité Directeur que la DREAL n'a toujours pas donné son feu vert pour l'exploitation du dernier casier dont les travaux sont terminés. Les déchets industriels ne sont pas acceptés depuis le début de l'année.

- Douanes

M. Giraud informe les membres du Comité Directeur d'un courrier récent des douanes indiquant un nouveau dégrèvement de 282 132 €, un montant de 626 646 € est encore demandé sans compter les intérêts. Pour rappel, le montant initial demandé pour les douanes était de 5 232 966 €. Le SMICTOM a engagé une procédure judiciaire et administrative contre les douanes.

- Déchèterie de Mertzwiller

M. Peter souhaiterait connaître le devenir du fonctionnement de la déchèterie de Mertzwiller.

M. Giraud indique qu'un seul agent souhaite encore travailler sur ce site. Ce dernier a déménagé à Wissembourg mais souhaite toutefois continuer à travailler à Mertzwiller.

Dans le cas où l'agent ne souhaiterait ou ne pourrait plus se rendre à Mertzwiller, il est prévu d'engager sur une période d'essai une personne issue de la communauté de gens du voyage qui a fait acte de candidature.

- Points de collecte des biodéchets

M. Philipps fait part de réclamations sur sa commune concernant le nettoyage des abords des points de collecte pour les biodéchets.

M. Giraud indique qu'une rencontre est prévue avec la société SUEZ car plusieurs points posent problème à l'heure actuelle dont notamment le nettoyage des bacs, des abri-bacs et des abords des sites.

M. Peter souhaiterait connaître ce qui est prévu dans la prestation.

M. Gruny indique que le cahier des charges demande le vidage et le nettoyage systématique des bacs, le nettoyage des abords sur un périmètre de deux mètres autour des abri-bacs et un nettoyage trimestriel complet des abri-bacs.

M. Walter souhaite toutefois indiquer que la prestation est satisfaisante sur son secteur.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 19h20.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD




Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY

